

Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1860 [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft (20): **Supplément au No 20 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite.)

XIX. TABLEAU DES TROUPES INSTRUITES EN 1860, ET DE LEURS JOURS DE SERVICE.

Les *écoles fédérales*, y compris le rassemblement de troupes, ont réuni en 1860, en fait d'officiers, de sous-officiers et de soldats . . . : . . . 20,452 hom.

Les *écoles cantonales* ont réuni :

a) Recrues des armes spéciales (écoles préparatoires)	2,308 hom.	
b) Recrues de chasseurs et de fusiliers avec leurs cadres	13,507 »	
c) Bataillons d'élite appelés aux cours de répétition	36,000 »	
d) Bataillons de réserve	11,000 »	
e) Landwehr inspectée	46,653 »	
		<u>109,468 »</u>

Total des troupes inspectées en 1860, 129,920 hom.

Ce chiffre renferme, il est vrai, quelques doubles emplois; c'est ainsi que les recrues des armes spéciales figurent à la fois dans les écoles cantonales préparatoires et dans les écoles de recrues fédérales. Mais en revanche différents exercices et diverses inspections qui ont eu lieu dans les cantons, ne sont pas compris dans ce tableau; c'est le cas, par exemple, de l'instruction qui a été donnée aux compagnies de chasseurs de droite.

Les jours de service des troupes appelées aux écoles fédérales se décomposent comme suit :

Jours de route, d'entrée au service et de licenciement	102,766
Jours de service proprement dit	318,939
	<u>421,705</u>

Les états fournis par les cantons au département militaire fédéral ne nous permettent pas d'indiquer aussi exactement le nombre des

jours de service faits dans les cantons. Pour avoir un résumé approximatif qui puisse servir de moyenne pour un certain nombre d'années, nous prendrons simplement pour base la durée légale du service prescrit pour les recrues, l'élite, la réserve et la landwehr, en y ajoutant pour chaque fois un jour d'entrée et un jour de licenciement. Nous obtenons ainsi les chiffres suivants :

Ecoles préparatoires des recrues des armes spéciales (16 jours)	36,928
Ecoles de recrues de chasseurs et de fusiliers avec leurs cadres (32 jours en moyenne)	441,822
Bataillons d'élite, y compris leurs cadres (6 jours en moyenne et en supposant un effectif réglementaire)	336,492
Bataillons de réserve (4 jours en moyenne)	105,336
Toute la landwehr, conformément aux états (3 jours en moyenne)	139,959
	<hr/>
	1,060,537
Ce qui fait, en ajoutant le chiffre de	421,705
obtenu ci-dessus, un total général de	<hr/> 1,482,242

Ces chiffres peuvent n'être pas tous parfaitement exacts, mais en général ils s'éloignent peu de la vérité, et sont plutôt inférieurs que supérieurs à celle-ci.

Le nombre des jours de service et le sacrifice qui en résulte pour le pays peuvent paraître au premier abord très considérable. Cette opinion se modifie si l'on réfléchit que ce chiffre ne correspond qu'à une armée permanente de 4061 hommes qui resteraient au service toute l'année. Ce chiffre est bien peu considérable en comparaison des armées qui existent dans les nations grandes ou petites qui nous entourent. Il est superflu de faire remarquer en outre que notre système développe une armée de 180,000 hommes capables de défendre le pays, sans enlever de bras aux professions civiles.

XX. SERVICE ACTIF.

La question de Savoie nous a obligés à mettre sur pied un certain nombre de troupes, dont les unes faisaient un cours de répétition anticipé, de manière à être prêts à toute éventualité, et dont les autres ont été appelés en activité pour l'occupation de Genève, sous le commandement de M. le colonel Ziegler.

Les troupes envoyées à Genève ont été remplacées de six en six semaines. Deux bataillons d'infanterie et des armes spéciales en pro-

portion y ont été appelés en général en même temps. Voici l'indication des troupes qui ont successivement occupé Genève :

			Effectif.	Nombre des jours de route et de séjour.
Batterie	n° 5,	Berne	163	7,172
»	» 12,	Lucerne	170	7,480
»	» 22,	Vaud	183	8,601
»	» 25,	Genève	181	6,697
Guides	» 7,	Genève	33	2,603
Carabiniers	» 1,	Berne	125	5,125
»	» 10,	Vaud	103	4,738
»	» 18,	Appenzell Rh. ext.	105	5,355
»	» 38,	Argovie	104	4,576
Bataillon	» 5,	Zurich	668	30,728
»	» 6,	Neuchâtel	721	30,282
»	» 35,	Valais	541	28,132
»	» 43,	Berne	698	36,296
»	» 56,	Fribourg	708	36,108
»	» 58,	Berne	666	27,306
»	» 84,	Genève	700	26,600
Compe séparée n° 7,		Genève	111	4,773
Total,			5,980	272,572

Le rapport de M. le colonel Ziegler constate que la troupe était en commençant assez en arrière pour le service actif. Mais les lacunes ont été comblées avec beaucoup de zèle et avec un entier succès, en sorte que les différents corps purent prendre le chemin de leurs foyers comme des troupes formées. La conduite et la discipline ont été irréprochables. Nous devons en outre rendre hommage aux autorités et à la population de Genève pour les prévenances et les sentiments d'affection fédérale avec lesquels ils ont reçu les troupes.

Les corps suivants ont fait des cours de répétition anticipés :

			Effectif.	Nombre des jours de route et de séjour.
Bataillon	n° 19,	Berne	701	9,113
»	» 20,	Genève	692	8,304
»	» 26,	Vaud	722	7,942
»	» 39,	Fribourg	641	8,974
»	» 40,	Valais	651	7,161
»	» 46,	Vaud	698	8,376
Carabiniers	» 3,	Vaud	104	1,456
»	» 7,	Valais	93	1,116
Batterie	» 9,	Vaud	99	1,988
»	» 53,	Genève	104	1,304
Total,			4,505	57,734

Ces troupes, mises sur pied le 26 mars, furent toutes licenciées avant le 12 avril, après avoir été inspectées par un officier de l'état-major fédéral.

XXI. ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT.

a) *Généralités.*

Le commissariat a dû s'occuper d'abord du règlement des affaires suivantes, en traite depuis 1859 :

- 1^o Liquidation des comptes de la surveillance des frontières en 1859, s'élevant à 1,439,021 fr. 68 c.
- 2^o La liquidation d'environ 80 comptes d'écoles de 1859 pour une valeur de 897,491 fr. 09 c.

Ces matières étaient restées en retard par suite de la maladie du commissaire des guerres en chef. Cet employé a dû s'abstenir encore de tout le courant du travail par le même motif en 1860. M. le lieutenant-colonel Hüser, teneur de livres et vérificateur du commissariat, a été appelé à le remplacer.

Au service ordinaire a dû s'ajouter en 1860 le travail extraordinaire causé par la mise sur pied relative à la question de Savoie, et par tout ce qui a rapport aux pensions des Suisses revenant de Naples, cet objet ayant été renvoyé au département militaire par le Conseil fédéral.

Malgré ce surcroît d'occupations, le commissariat a pu expédier assez rapidement ces affaires. On n'a plus entendu de réclamations au sujet de la lenteur que le commissariat mettait à faire ses paiements. Tous les comptes des écoles ont été réglés à temps. Les comptes de l'armement de 1860 ont été également établis de manière à pouvoir figurer dans le compte général de la Confédération, et, s'il n'y sont pas portés, cela ne provient que de ce que les travaux du bureau, du génie et certains travaux de confection de munitions, n'étant pas finis eux-mêmes, ne peuvent pas donner lieu encore à un règlement de comptes définitif. Les écoles fédérales et les cours de toute espèce s'élèvent à 93.

Les officiers du commissariat ont été appelés pour presque toutes ces écoles. Les commissariats cantonaux n'ont fait le service fédéral que dans quelques écoles de peu d'importance, ou bien dont l'emplacement était rapproché du siège du commissariat cantonal.

Le nombre des commissaires appelés au service de 1860 est le suivant :

	I cl.	II.	III.	IV.	V.	Total.
Service d'instruction	—	2	12	7	18	39
Service actif et reconnaissances	1	6	3	1	8	19
Total,	1	8	15	8	26	58

Le commissariat se compose de 92 officiers; plus de la moitié a donc été appelé au service.

Voici maintenant quelques données spéciales sur certaines branches de l'administration.

b) *Subsistances.*

Les subsistances ont été distribuées en nature, soit pendant l'instruction, soit pendant le service actif à Genève. Les logements chez les habitants n'ont eu lieu que dans les journées de route pour la troupe marchant en corps. Le service des vivres n'a été adjugé qu'ensuite de concours, et n'a pas été alimenté par des magasins.

Voici le prix des subsistances sur les différentes places d'armes :

Prix par rations.

	Pain. Cent.	Viande. Cent.	Fourrage. Cent.	
Aarau	20	24	142 ² / ₃	Avoine en régie. Abandon du fumier.
Baden	29 ¹ / ₄	34 ⁵ / ₈	188 ¹ / ₂	
Bellinzone	26	30	200	
Bière	21	36	155 ¹ / ₂	
Brugg	23	31	184	
Coire	22	25	180	
Colombier	27	35	155 ¹ / ₂	
St-Gall	26	31	149 ¹ / ₂	
Genève	22 ¹ / ₂	36	188	
Lucerne	24	35	170	
Luziensteig	22	25	195	
St-Maurice	26 ¹ / ₄	32	160	
Moudon	26	34	—	
Soleure	—	—	160	Abandon du fumier.
Thoune	22 ¹ / ₂	31	184	Avoine en régie.
Winterthour	23 ¹ / ₂	31 ¹ / ₂	162	Avoine en régie. Abandon du fumier.
Zurich	23	31 ¹ / ₂	150	Idem.
Prix moyen	24	31 ¹ / ₅	170 ¹ / ₃	
La moyenne était en 1859	19	27 ¹ / ₂	177	

La ration de pain et de viande est revenue ainsi en moyenne à 55 $\frac{1}{3}$ centimes, soit à 4 $\frac{2}{5}$ centimes de moins que la taxe réglementaire de 60 centimes. Le prix des fourrages a en revanche dépassé la taxe réglementaire (1 fr. 50) de 20 $\frac{1}{8}$ centimes.

c) *Transports.*

Les chemins de fer ont introduit de profondes modifications dans les transports de l'armée. Ce nouveau moyen pourra rendre des services immenses, si dès l'origine les administrations des différentes compagnies cherchent à s'entendre et à s'aider pour tout ce qui concerne le personnel et le matériel. Le département militaire a soumis ces questions à plusieurs reprises à des commissions, et cherchera à entrer en négociations à ce sujet avec les diverses entreprises. Nous avons cherché à réunir les renseignements sur ce que nous pourrions attendre des chemins de fer au point de vue du nombre des troupes à transporter. Les compagnies ont en général répondu avec prévenance aux questions qui leur ont été adressées à ce sujet; elles aussi désirent que la question soit réglée dans une conférence générale.

Les chemins de fer ont transporté en 1860 des troupes en assez grand nombre, et nous avons eu à leur payer à titre d'indemnité 87,770 fr. 87 c., sans compter les frais de transport des militaires voyageant isolément. Quelques difficultés s'élèvent encore sur la manière de compter les taxes; elles pourront être aplanies également dans une conférence.

d) *Service vétérinaire.*

Le service fédéral a requis en 1860, y compris la mise sur pied et les reconnaissances, 5143 chevaux qui ont été taxés. Les chevaux de la Confédération n'étant pas soumis à la taxe, ne sont pas compris dans ce nombre.

Ont été traités par le vétérinaire	2138	chevaux.
Guéris et rendus aux propriétaires sans dépréciation	940	»
Dépréciés	1151	»
Laissés pour comptes et vendus aux enchères	20	»
Péris ou abattus	27	»
	<hr/>	
	2138	chevaux.

Les 578 maladies proviennent de pressions, sur lesquelles 426 sont des pressions de selle.

Les frais de traitement de ces chevaux se sont élevés à	Fr.	12,229	32
soit en moyenne de 5 fr. 72 c. par cheval.			
Les dépréciations s'élèvent à	»	55,865	—
pour 1151 chevaux, soit en moyenne de 48 fr.			
54 c. par cheval.			
Pertes sur les chevaux vendus	»	9,540	36
Prix des chevaux périés ou abattus	»	17,237	—
Frais de taxe	»	6,022	—
Total pour frais de traitement et dépréciation	Fr.	100,893	68

Chiffre qui dépasse celui de 1859 de 16,000 francs. Mais en 1859, 4660 chevaux seulement ont été au service; de plus la morve s'étant déclarée dans une batterie st-galloise appelée au rassemblement de troupes, il en est résulté une dépense extraordinaire de 11,394 fr. 93 cent.

e) Chevaux de la Confédération.

	Nombre de chevaux.	Taxe.
La Confédération possédait au 31 décembre 1859	120	Fr. 65,885 —
Elle a acheté en 1860	42	» 40,486 —
	<u>162</u>	<u>» 106,371 —</u>
Vendus aux enchères	31	Fr. 9,806
Périés	1	» 600
Pertes sur les ventes		<u>» 2,994</u>
	<u>32</u>	<u>Fr. 13,400 —</u>
		» 92,971 —
Mieux value sur les taxes		» 430 —
Etat au 31 décembre 1860	130	» 93,401 —
Prix moyen d'un cheval		» 720 —
Frais d'entretien		» 53,061 75
Loyers perçus		» <u>44,280 —</u>
Excédant des dépenses		» 8,781 75

Cette perte provient de l'augmentation du prix des fourrages en 1860, de l'achat de 40 chevaux au mois de novembre, qui durent être nourris en hiver sans rien rapporter, et enfin du peu d'élévation du prix de loyer fixé à 2 fr. 50 c. par jour, tandis qu'on paie pour le loyer d'un bon cheval de particulier, 3 fr. 50 c. La Confédération, les cantons et surtout les officiers fédéraux, qui se servent des chevaux, profitent du bas prix de ce loyer.

f) *Matériel du commissariat.*

Jusqu'à présent, on a compris sous cette rubrique, non seulement les effets de caserne et de campement, mais aussi le matériel sanitaire. Comme ces divers objets sont restés sous la même surveillance en 1860, nous en parlerons ici dans le même chapitre :

L'inventaire complet s'en montait au 1 ^{er} janvier 1860, à	Fr. 297,519 65
On a acheté en 1860 des objets pour »	9,815 50
	<hr/>
	Fr. 307,335 15
Diminution et déchet du 10 % »	31,670 68
	<hr/>
Valeur au 1 ^{er} janvier 1861	Fr. 275,664 47

g) *Comptabilité.*

Le commissariat et le bureau de comptabilité du département militaire. L'administration du matériel, le bureau topographique ont, il est vrai, le droit de proposer directement des dépenses; mais les devis et les comptes passent cependant tous par le commissariat. Voici les principaux articles du budget militaire :

Les recettes se sont élevées à 115,441 fr. 53 c., c'est-à-dire à 51,441 francs 53 c. de plus qu'au budget. Le rapport du département des finances et le compte général, donneront à cet égard des explications.

La somme des dépenses portée au budget, ou votée comme crédits supplémentaires, s'élève à .	Fr. 2,480,588 01
Les dépenses se sont élevées en réalité à »	2,601,352 59
	<hr/>
Excédant des dépenses	Fr. 120,764 58

L'augmentation des dépenses au-delà de 2,600,000 fr., non compris les frais de l'armement de 1860, et ceux de 1859, qui n'ont pas encore pu être réglés, s'explique principalement par les articles suivants :

a) Transformation des fusils	Fr. 481,000
b) Entretien et réparation des bateaux à vapeur du lac majeur »	38,000
c) Expériences avec les armes à feu »	29,000
d) Essais d'habillement »	27,000
	<hr/>
Soit en nombre rond	Fr. 575,000

Les dépenses militaires seraient restées à 2,025,000 fr. sans ces articles imprévus.

Si le crédit alloué a été dépassé de 120,000 fr., cela provient des causes suivantes :

a) Les dépenses résultant du rassemblement de troupes, ont dépassé ce qui était prévu de 83,020 fr. 58 c. En 1859 déjà ce crédit avait été dépassé de 17,000 fr. L'effectif des troupes appelées en 1860, a dépassé de 721 hommes celui de 1859, parce qu'un demi-bataillon de plus y a été appelé, et que les bataillons sont entrés au service avec un effectif plus fort. Le nombre total des journées de route et de service, s'est élevé en 1860, à 79,935, tandis qu'il n'était en 1859, que de 58,454. Le prix des rations a été plus élevé en 1860 que précédemment. Le pain a coûté 9 centimes et la viande 1 1/2 centime de plus. La saison pluvieuse de l'année dernière a nécessité des distributions extraordinaires plus fréquentes de vin et de paille. Les troupes ont essentiellement voyagé en chemin de fer, ce qui leur a fait gagner du temps, mais a augmenté la dépense. Les indemnités qu'il a fallu payer aux propriétaires ont atteint un chiffre considérable à cause de la nature du terrain. Les chiffres suivants établissent encore mieux la différence entre les deux années :

	Dépenses en 1860.	1859.	Différence.
Solde	Fr. 83,714 38	69,287 91	14,426 47
Subsistance	65,639 82	45,282 79	20,357 03
Dép ^{ses} de campem ^t et de garde	18,118 56	5,053 16	13,065 40
Transport et chemin de fer	23,356 09	12,008 73	11,344 36
Indemnités pour le terrain .	22,429 76	11,032 70	11,397 06

Ces différents articles donnent à eux seuls un excédant de dépenses de 70,587 fr. 32 c. Le reste provient d'articles moins importants, tels que les munitions, par exemple.

Il est évident que le crédit de 150,000 fr. accordé pour les rassemblements de troupes est insuffisant. Pour ne pas dépasser ce crédit, il faudrait réduire la troupe et diminuer la durée des exercices au point que le but serait totalement manqué, et que ni les officiers, ni les soldats n'acquerraient les connaissances pratiques nécessaires. Il faudra donc bien, à l'avenir, augmenter le crédit affecté aux rassemblements de troupes.

b) *Augmentation de dépenses pour les écoles de recrues et les cours de répétitions.*

Recrues d'artillerie	Fr. 11,212 52
Cours de répétition de cavalerie	» 12,095 50
» » de carabiniers	» 24,351 78
» » de réserve d'artillerie	» 29,059 68
» » de réserve de carabiniers	» 8,000 90
Total,	Fr. 84,720 38

Ces excédants proviennent en très grande partie des allocations insuffisantes du budget. Elles étaient insuffisantes déjà dans les dernières années. Pour les écoles de recrues, par exemple, l'on ne tient pas assez compte des surnuméraires; l'on ne songe pas non plus, lors de l'établissement du budget, que les armes spéciales qui prennent part à l'école centrale et aux rassemblements de troupes, y restent beaucoup plus longtemps que s'il s'agissait d'un service ordinaire. La cavalerie, par exemple, fait dans ces deux cas un service de 14 jours au lieu de six. Les jours de route et les frais de transport sont aussi ordinairement estimés trop bas, lorsqu'il s'agit de places d'armes un peu éloignées. Enfin, le budget ne prévoit pas toujours exactement le nombre des corps qui doivent faire du service; c'est ainsi que pour 1860, il n'indique que sept batteries de réserve d'artillerie au lieu de neuf, comme devant avoir leur cours de répétition.

Pour quelques articles, les dépenses sont restées au-dessous du budget; par exemple, pour le personnel des instructeurs, il a été fait une économie de 10,633 fr. 30 c.; pour les cours de répétition d'artillerie d'élite, elle a été de 15,799 fr. 50 c.; pour les cours de répétition de cavalerie de réserve, de 4,573 fr. 85 c.; pour les travaux trigonométriques, 10,920 fr., etc. Le total de la différence en moins s'élève à 80,833 fr. 51 c.

Il faut ajouter aux dépenses militaires que nous avons dit s'élever à Fr. 2,601,352 59

Celles qui se rapportent à l'armement de 1859 et de 1860, et qui, telles qu'elles sont réglées jusqu'à aujourd'hui s'élèvent à . » 1,097,066 74

Le total des dépenses militaires en 1860 est donc de Fr. 3,698,419 33

Ces dépenses se sont élevées en 1859 à :

Dépenses ordinaires	Fr. 2,522,302 64	
Surveillance des frontières	» 1,431,742 42	Fr. 3,954,045 06
		<u>Diminution des dépenses en 1860, Fr. 255,625 73</u>

XXII. SERVICE SANITAIRE.

a) *Généralités.*

Le chef de ce service a eu à s'occuper, outre les affaires courantes, des mesures préparatoires pour la mise sur pied de 1860, et de la révision de toutes les instructions et de tous les formulaires relatifs à son administration.

Le médecin en chef, assisté de plusieurs officiers supérieurs de l'état-major sanitaire, a revu, en 1860, toutes les ordonnances relatives au service de santé, en y ajoutant une nouvelle instruction pour les fraters et les infirmiers. Le résultat de ce travail a été soumis à une commission spéciale déjà précédemment désignée. Ce n'est qu'au commencement de 1861, que le Conseil fédéral a approuvé les projets qui lui ont été proposés. Le médecin en chef a ainsi terminé un travail qui était à son ordre du jour depuis la création de la nouvelle organisation militaire.

Quelques cantons se sont plaints de ce qu'on leur avait refusé le visa pour les comptes dans lesquels ils réclamaient 25 % pour des médicaments non employés qui leur ont été rendus. Cette réclamation nous ayant paru équitable, nous avons décidé de l'admettre jusqu'à ce que ce qui est relatif à cette bonification soit réglé d'une manière définitive par les nouvelles dispositions sur le service sanitaire.

Le médecin en chef s'est occupé au printemps de la création d'hôpitaux et de moyens de transports pour les malades. Plusieurs officiers de l'état-major sanitaire ont été chargés de rechercher dans les divers cantons des bâtiments qui pourraient servir d'hôpitaux. Le résultat de leurs recherches pourra être en temps et lieu fort utile.

Nous devons ajouter encore que les rapports de MM. Wieland et Brière, médecins de division, sur le voyage qu'ils ont fait en Italie en 1859, ont été distribués à tous les médecins d'ambulance et de troupe. Le Conseil fédéral a accordé une recommandation et un subside à M. le docteur Ruepp, instructeur pour le service de santé, afin de lui permettre d'examiner les compagnies sanitaires de la Bavière et du Wurtemberg. Le résultat de cette mission a été très profitable à l'instruction sanitaire.

b) *Matériel sanitaire.*

La plus grande partie du crédit destiné à l'acquisition de matériel d'hôpitaux a été consacré à l'achat d'effets de casernes; aussi l'augmentation du matériel a-t-elle été très faible. Le crédit ayant été doublé pour 1861, on pourra regagner le temps perdu. Ce qui est indispensable, c'est l'acquisition de sacs pour paillasses, dont le nombre est hors de proportion avec celui des couvertures.

C'est surtout la nécessité de compléter le matériel sanitaire en suivant avec énergie et persévérance un plan bien arrêté, qui nous a engagés à séparer le matériel sanitaire de celui du commissariat, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut.

Le matériel sanitaire des troupes cantonales entrées au service fédéral était en général complet. Le reste du matériel des cantons n'a pas été inspecté cette année. Les données qui nous ont été fournies montrent qu'il manquait au 1^{er} janvier 1860, à l'élite :

- 2 pharmacies pour artillerie ;
- 1 » pour cavalerie ;
- 10 havre-sacs d'ambulance, à la place desquels il existe cependant 37 petites pharmacies anciennes ;
- 21 brancards.

Les objets qui manquent à la réserve sont un peu plus nombreux. Il est fort à désirer que les cantons se procurent au plus tôt ce qui leur manque.

L'état du matériel sanitaire est compris dans l'inventaire de celui du commissariat, parce qu'à la fin de 1860, la séparation n'avait pas encore été faite.

c) *Maladies.*

Sur les 31,861 hommes appelés aux écoles fédérales et au service, il y a eu 5,449 malades.

Le nombre de jours de dispense a été de 8,100.

Guéris sans aller à l'hôpital 4,852 hommes.

A l'hôpital 502 »

Licenciés comme impropres au service 94 »

Mort (pendant les manœuvres de l'école centrale) 1 »

Le rapport entre le nombre des malades et de la

troupe a été de 17,1 %

Malades à l'hôpital 1,5 %

Jours de dispense par rapport aux jours de service 0,85 %

Les journées d'hôpital se sont élevées à 3522, c'est-à-dire à sept en moyenne par malade.

d) *Pensions.*

Trente-trois demandes nouvelles d'indemnités et de pensions, soit réclamations de la part des pensionnés actuels ont été présentées en 1860; 8 ont été rejetées; dans 16 cas nous avons donné des indemnités et dans 4 des pensions. Un pensionné et un instructeur ont reçu des subsides pour se rendre aux bains.

Les pensions payées en 1860 à 204 pensionnés, s'élevaient à	Fr. 48,300	
La révision faite par la commission des pensions a donné lieu au retranchement de 2 pensions pour cause de mort	Fr. 160	
Retranchements ou diminutions	» 255	» 415
		<hr/> Fr. 47,885
Il a été accordé une augmentation de	Fr. 100	
4 nouvelles pensions	» 750	» 850
		<hr/> Fr. 48,735
Etat des pens. au 1 ^{er} janv. 1861, payés à 206 pensionnés	Fr. 48,735	

Il faut remarquer cependant que le 1^{er} janvier 1861, la révision des pensions n'avait pas encore été achevée, et qu'il serait possible que d'autres changements eussent lieu.

XXIII. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Malgré un rassemblement de troupes nombreux, une mise sur pieds de plusieurs mois à Genève, et le grand nombre des écoles et des réunions militaires de tous genres, l'administration de la justice militaire n'a eu à s'occuper que d'un très petit nombre de cas. Il est réjouissant de constater que les condamnations suivantes ont été les seule :

1. Un an de réclusion et une autre année de privation des droits civiques, pour un vol commis à l'école centrale au préjudice d'un camarade.

2. Trois ans de réclusion, la dégradation et la privation des droits civiques pour dix ans, pour des actes d'insubordination commis envers un officier pendant l'occupation de Genève.

(Le Conseil fédéral a rejeté le recours en grâce des deux condamnés.)

3. Deux délits minimes commis pendant le rassemblement de troupes ont été punis, l'un par 4, l'autre par 6 semaines d'emprisonnement.

Sur 44 officiers de l'état-major judiciaire, 6 seulement ont été appelés au service et n'y sont restés que fort peu de temps.

XXIV. ADMINISTRATION DU MATÉRIEL.

a) Matériel fédéral.

L'administration s'est occupée surtout de compléter le matériel du génie et de l'artillerie, de la confection de munitions d'artillerie, de la transformation des fusils d'infanterie, et de la confection de muni-

tions suffisantes pour les fusils de chasseurs et les fusils Prélat-Burnand. Voici les résultats de ces travaux :

Matériel du génie.

La Confédération a acheté 44 pontons et 40 chariots au système Birago avec leurs équipements complets, de manière à répondre au besoin souvent senti d'un équipage de ponts plus complet et de pièces de rechange. L'inspecteur du génie demande encore l'achat d'une provision d'outils de sapeurs, afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu dans le cas où des travaux de fortification considérable seraient nécessaires.

Matériel d'artillerie.

La Confédération a acheté 18 canons de 12 liv. et 16 affûts, 2 obusiers longs de 12 liv., des caissettes de munitions et d'outils pour l'artillerie de montagne de réserve, et une quantité considérable de munitions de toute espèce. Le nombre des équipements des chevaux de train a été augmenté.

Transformation de fusils d'infanterie.

Nous avons dû rompre notre convention avec l'entrepreneur, M. Manceaux ; le travail a été continué en régie à l'atelier de Zofingue ou dans les ateliers cantonaux et chez les armuriers, en vertu de conventions nouvelles. La plus grande partie des fusils était transformée à la fin de 1860, et il ne reste plus à transformer pour l'année prochaine que le 20 % de fusils surnuméraires, et les 20,000 fusils que la Confédération veut garder en magasin. Au moment où ce rapport est rédigé, l'élite et la réserve peuvent, à peu d'exceptions près, être pourvues de fusils transformés, en sorte qu'une mise sur pieds ne nous mettrait plus dans l'embarras sous ce rapport.

Transformations de munitions d'infanterie

La confection des cartouches a marché moins rapidement que la transformation des fusils. Nous avons stimulé à plusieurs reprises les cantons, et pour mieux contrôler le progrès du travail, nous avons demandé l'envoi d'un état tous les quinze jours. Peu à peu le travail a été plus rapide, et maintenant nous pouvons être sous ce rapport également hors d'inquiétude.

Atelier fédéral de confection de munitions d'infanterie.

Afin de diriger les cantons dans la confection des nouvelles munitions d'infanterie, nous avons ouvert dès 1859, à Berne, un atelier,

où les ouvriers envoyés par les cantons ont été instruits. Le chiffre réglementaire de 160 cartouches par fusil étant très bas, et la confection des munitions pour le fusil Prélaz-Burnand avançant très lentement dans les cantons, nous avons jugé utile de faire confectionner dans le même atelier une provision de 1,600,000 cartouches pour fusils de chasseurs et 1,000,000 de cartouches Prélaz-Burnand. A la fin de l'année, il y avait 1,123,000 cartouches de chasseurs et 1,178,960 cartouches Prélaz-Burnand confectionnées. Notre atelier travaille aussi pour les cantons qui ne veulent pas faire confectionner leurs munitions dans leurs arsenaux.

C'est ainsi qu'il a livré à divers cantons :

Cartouches de fusils de chasseurs	113,910
» Prélaz-Burnand	486,050
	Total, 599,960

D'autres commandes faites par les cantons occuperont l'atelier pendant l'année prochaine.

Arsenaux et magasins.

La construction de cinq magasins destinés à recevoir les munitions confectionnées et celles qui pourraient être nécessaires par la suite a été décidée; deux d'entre eux sont établis. Nous devons cette année, comme les précédentes, nous plaindre de ce que les bâtiments dans lesquels est renfermé le matériel de Thoune sont extrêmement défectueux et dans le plus mauvais état.

La Confédération est du reste en général très gênée pour l'emplacement de son matériel; ne possédant point d'arsenaux, sauf celui de Saint-Maurice et celui qui est en construction à Bellinzone, elle est toujours dépendante des cantons, et ceux-ci deviennent toujours plus exigeants pour les loyers, parce qu'ils ont toujours plus besoin de place pour leur propre matériel.

b) Matériel des cantons.

Au printemps de 1860, et lorsqu'une mise sur pied générale était à craindre, les arsenaux des cantons ont été spécialement inspectés par des officiers de l'état-major fédéral. Nous invitâmes instamment les cantons à compléter les lacunes qui nous furent signalées et qui sont essentiellement les suivantes :

L'armement et l'équipement sont au complet pour l'élite, sauf quelques détails insignifiants dans deux cantons. Les cantons d'Uri, Schwytz, les deux Unterwalden, Fribourg, Appenzell Rh. int., Grisons, Valais et Neuchâtel ont encore à faire des acquisitions plus ou moins considérables pour leur réserve.

Les effets de campagne manquent encore aux cantons d'Uri et Schwytz, tous les objets pour toute la réserve; au canton de Bâle-Ville, les gamelles pour la réserve; au canton d'Argovie, presque toutes les cantines d'officiers pour l'élite et la réserve; au canton du Tessin les haches d'escouade pour la réserve; au canton du Valais, un certain nombre de sacs à pain.

En fait *d'équipement de chevaux*, le canton de Schwytz a encore à se procurer 8 équipages pour chevaux de selle, et le canton des Grisons 16 équipages pour chevaux de selle et 65 de bât.

Les bouches à feu de l'artillerie de campagne et de position sont au complet; mais le canton d'Argovie n'a pas encore remplacé ses obusiers courts par des obusiers longs du même calibre. Le canton de Zurich n'a pas encore ses chevalets à fusées, et il manque au Valais deux affûts pour canons de 6 liv.

Voitures de guerre.

Il faut signaler ici comme manquant :

A Zurich, Berne, Argovie et Genève, plusieurs chariots à fusées;

A Lucerne, 2 fourgons de bataillon, un caisson d'infanterie et un d'artillerie;

A Uri, 2 caissons de carabiniers et un d'infanterie;

A Schwytz, un fourgon de bataillon;

A Unterwalden-le-Bas, un caisson de carabiniers;

A Fribourg, 3 demi-caissons et un fourgon de bataillon;

A St-Gall, 1 fourgon de bataillon;

Aux Grisons, 2 » »

A Argovie, 4 » »

A Vaud, 3 » »

Au Valais, 1 » »

Munitions pour bouches à feu.

Il manque des munitions :

Pour l'élite :

Aux cantons de Lucerne, Fribourg, Bâle-Ville, St-Gall, Argovie et Tessin.

Pour la réserve :

Aux cantons de Lucerne, St-Gall, Argovie et Vaud.

Pour les pièces de position :

Aux cantons de Zurich, Fribourg, Argovie, Tessin et Vaud.

(A suivre.)